

Madame la Présidente,

Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a rejeté, lundi 23 juin, le recours de la MGEFI contre le choix du ministère de l'Économie et des Finances de retenir la start-up ALAN pour la couverture "santé" de notre protection sociale complémentaire.

L'accord entre le ministère et ALAN sera signé entre le 26 et le 28 juin.

Le choix de l'opérateur ALAN reste pour nous le choix du pire :

- Ce choix ouvre un champ nouveau à un opérateur privé hors du champ mutualiste, dont la logique première sera de faire des bénéficiaires.
- Ce choix rompt radicalement avec une histoire fondatrice en matière de protection sociale complémentaire pour les finances, pour se diriger vers des horizons méconnus. Or, la PSC ne peut être réduite au tout-technologique et au monde des start-up.
- Ce choix soulève de lourdes interrogations :
 - d'une part, sur les conditions de passage de ce marché et sur l'indispensable transparence que nous exigeons ;
 - d'autre part, sur la fiabilité du système qui pourrait se mettre en place et sur la sécurité des données.

Des commissions paritaires de suivi de l'accord sur la protection sociale complémentaire dans notre ministère (CPPS) vont se réunir très prochainement.

Notre fédération **Solidaires Finances Publiques** continuera de défendre l'intérêt de l'ensemble des personnels du ministère, qu'ils soient actifs ou retraités, à travers l'accord qui a été signé en juin 2024, qui permet la meilleure couverture santé et prévoyance.

Concernant l'ordre du jour, les résultats de l'observatoire interne 2025 soulignent le taux de participation élevé de 54 % au sein de la DGFIP. Alors que celui de la DIRCOFI Nord, n'est quant à lui que de 49 %.

Ce faible taux de participation semble peu représentatif et les résultats doivent être interprétés avec précaution.

Selon les réponses exprimées, on constate une dégradation des conditions de travail, la perte de sens au travail et les difficultés d'exercice de nos missions ; une forme de lassitude et de résignation s'installe peu à peu.

Les agents de la Dircofi Nord ayant répondu considèrent majoritairement que la direction n'évolue pas dans le bon sens.

Bien évidemment, la charge de travail reste un point de crispation majeur pour des agents condamnés année après année à toujours devoir en faire plus avec de moins en moins de moyens matériels et humains.

Les agents ont exprimé une fois encore un besoin de reconnaissance et une exigence de sens face à des transformations subies.

Les agents ont également exprimé leur mécontentement face à une absence de revalorisation de leur rémunération et l'absence de réelle perspective d'évolution.

Il est toujours important de rappeler que toutes les réformes annoncées s'accompagnent depuis de très nombreuses années d'une perpétuelle dégradation du pouvoir d'achat des agents, puisque le gel du point d'indice est maintenu, la GIPA ne sera une nouvelle fois pas reconduite et les grilles indiciaires ne seront pas modifiées malgré les demandes incessantes des représentants des personnels.

Solidaires Finances Publiques continuera de porter des revendications claires et ambitieuses : un service public de proximité, au service de tous, des moyens à la hauteur des missions et des conditions de travail respectueuses des agents.

S'agissant des RPS au sein de la Dircofi nord, si l'offre de formation proposée dans le cadre du budget de la FS est orientée vers un désir d'atténuation de ces risques ; **Solidaires Finances Publiques** avait proposé de discuter du catalogue de formation mis en place dans le cadre du DUERP à l'occasion d'une réunion de brigade de début d'année ou au plus tard lors de la réunion DUERP. Or, à ce jour, rien n'a été fait dans ce sens. Quelles sont les raisons qui vous empêchent de mettre en place ce procédé ?

Si elles ne doivent pas être imposées, l'évocation de ces formations lors d'une réunion avec le manager, enverrait un message clair aux agents et pourrait contribuer efficacement à l'atténuation des RPS.

Par ailleurs, vous nous avez présenté un plan de mobilité employeur qui en est à ses débuts.

Ce plan est nécessaire, il doit être facilitateur mais en aucun cas contraindre les agents. Les mesures seront efficaces si elles emportent la pleine adhésion des agents.

Pour les autres points, nous vous ferons part de nos remarques et questions au fil de l'eau de la séance.